

Procès-verbal de la séance du lundi 23 avril 2012

Il est 20h00 lorsque **M. Ph. Dardenne, Président**, ouvre la séance dans la salle du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey.

Il salue la Municipalité, M. B. Demierre, secrétaire et boursier communal, M. G. Ferrari, sergent-major de police, M. M. Milosavljevic, huissier, M. Y. Schmid, intendant, la presse ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : Mme D. Petitat, MM. Y. Apothéloz, Y. Bucher, O. Bays, D. Chappuis, J.-M. De Giorgi, S. de Palezieux, R. Genoud, Y. Hochuli, J.-L. Klopfenstein, T. Baechtold et Ph. Mayor.

1. Le quorum est atteint, chaque Conseiller a reçu les documents nécessaires. L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du lundi 20 février 2012

M. P. Bugmann demande que l'on complète la phrase sur son intervention au sujet du préavis 01/2012 en page 9 du procès-verbal comme suit : nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir beaucoup de charges de cette envergure si nous voulons garder une situation saine comme c'était le cas jusqu'à maintenant.

Mme L. Khouri-Dagher demande que l'on ajoute les textes suivants après le paragraphe deux de la page 9 du procès-verbal. **Mme N. Cochard** demande si la commission est satisfaite de la réponse de M. le Syndic F. Brun et si elle retire son amendement. **M. P. Chapuis** répond que la commission est à moitié satisfaite car elle n'a pas obtenu le prix du kwatt/h pompe à chaleur et gaz mais qu'elle fait toutefois confiance à la Municipalité.

En complément du paragraphe quatre il faut également ajouter : la commission décide de retirer les amendements 1 et 2, mais M. Chapuis demande de bien ajouter que la Municipalité dit que l'étude est réalisée et que si tel n'était pas le cas il souhaite qu'on s'en souvienne.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

- **M. le Président Ph. Dardenne** demande une minute de silence, suite au décès de l'épouse de M. C. Gabriel.

5. Communications de la Municipalité

- **Administration, Finances & Territoire – Franz Brun**

Réfection de la Maison de commune – Immeuble rue du Château 4 : le déménagement des bureaux de l'administration communale à la salle Château 2 est prévu dès le 21 mai 2012. Pendant cette période, les bureaux seront fermés du 21 au 23 mai y compris. Selon le planning établi, les travaux dureront jusqu'au début décembre 2012. Durant la période de réfections, les bureaux seront fermés au public le mercredi toute la journée. Mis à part cette modification, les horaires d'ouverture restent les mêmes.

Conseil communal – Séances : les séances du 4 juin, 29 octobre et 3 décembre 2012 auront lieu, à 20h00, à la Grande salle. La séance du 10 septembre aura lieu comme annoncé, à 19h00, à la Chapelle des Monts-de-Corsier. Le repas du Conseil du 23 novembre 2012 sera servi à la Cantine scolaire.

Musée Chaplin's World : un cautionnement des 10 communes de la Riviera à hauteur de 8 millions est prévu et fera l'objet d'un futur préavis municipal, si le Conseil d'Etat donne son feu vert pour l'octroi du crédit LADE. La réponse est attendue encore en avril 2012. La répartition du cautionnement représenterait CHF 342'000.00 pour notre commune.

- **Ecoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär**

Association scolaire intercommunale : le Conseil d'établissement, organe remplaçant la commission scolaire connue jusqu'ici, vivra sa première séance le 10 mai prochain. Ce conseil est composé de 20 personnes réparties à parts égales entre les professionnels de l'école, les parents d'élèves, les autorités communales et d'autres organismes en lien avec le milieu scolaire. Mme Marie-Jeanne Stauber, conseillère communale, en est membre en qualité de monitrice de la structure « Ondine ».

- **Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher**

Réponse à la motion déposée par M. le Conseiller communal Peter Bugmann lors de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2011 – Réseau REVE, Service d'accueil extraordinaire Ondine, Animation Jeunesse Egzeko : le document a été distribué en début de séance.

Nonagénaire : Madame Adelheid Dutoit, Route de Châtel-St-Denis 97 a été fêtée le 26 janvier 2012 et Monsieur Germain Mordasini, Ch. des Vergers 10, le 19 février 2012.

Naturalisations : 6 personnes ont été assermentées : le 8 février 2012 M. et Mme Pesenti Daniele et Margherita, M. Sakhone Frangton-Zbinden, le 22 février Mlle Aleksandra Radivojevic, M. Dejan Radivojevic, le 28 mars M. Danilo Luca Ianigro.

- **Population & Sécurité – Thérèse Volet**

SDIS Pèlerin : les tractations et discussions sont en cours dans le cadre de la future fusion du SDIS avec l'Association Sécurité Riviera.

Police cantonale – Résumé du communiqué de presse : la Police constate une baisse des accidents de la route. Avec 31 victimes, le nombre des personnes tuées sur les routes vaudoises a diminué presque de 50% depuis 2003. Les motards, avec 8 victimes restent cependant des conducteurs très exposés.

Les principales causes des accidents mortels restent la vitesse, l'inattention, l'ivresse et le refus de priorité. Comme les années précédentes, ce sont les conducteurs âgés de 20 à 29 ans qui provoquent le plus d'accidents. Le nombre d'accidents dans le canton était en baisse en 2011 avec 4643 cas (-563 cas par rapport à 2010).

Pour 2012, la Police vaudoise compte sur la responsabilité accrue de chaque usager de la route, donc de nous tous Mesdames et Messieurs.

- **Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz**

Cloches du Temple de Corsier : comme indiqué lors d'une précédente séance, la cloche no 1 est fissurée. La Municipalité suit le dossier en collaboration avec les monuments historiques et l'entreprise Baer qui s'occupe de l'horloge, afin de définir si cette cloche est réparable. Dans le même temps, un contrôle des deux autres cloches sera effectué afin de savoir si elles nécessiteraient elles aussi des travaux d'entretien.

- **Environnement – Philippe Bricod**

Personnel communal : M. Oscar Bloch a eu 20 ans de service le 1^{er} avril dernier.

Route et chemins : le cheminement piétonnier « Les Colonies », En Salauroz est maintenant terminé.

- **Eaux et Travaux – Philippe Goletta**

Recours Taxe eaux claires : un arrangement ayant été trouvé avec les recourants, l'affaire est terminée et désormais classée. Au vu de cette situation, l'étude demandée par la Commission communale de recours concernant les eaux usées et les eaux claires, objet du préavis 02/2011, n'a plus lieu d'être réalisée, ce qui représente une économie de CHF 27'000.00.

Eclairage public : un mandat a été donné à la Romande Energie pour l'établissement d'un plan directeur de l'éclairage public. Le résultat fera l'objet d'une prochaine communication à votre Conseil.

6. Préavis no 02/2012

Reconnaissance de l'intérêt public régional et adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski

M. A. Goy, rapporteur de la Commission ad'hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil communal, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président Ph. Dardenne ouvre la discussion.

M. D. Chollet ne trouve pas normal et pas logique que l'on mette les communes devant le fait accompli et trouve qu'on devrait d'abord demander l'avis des conseillers communaux avant de prendre des décisions.

M. le Syndic F. Brun répond que nous procédons aussi comme ceci. Si l'on prend exemple des travaux au niveau des égouts, nous accordons d'abord tous les crédits, nous réalisons ensuite les travaux et les éventuelles subventions que l'on reçoit arrivent après. Le canton pourrait très bien dire que l'on ne recevra aucune subvention. Pour l'Auditorium Stravinski c'est exactement la même chose, ils ont décidé de faire les travaux, ils ont pris le risque de tout payer et si les communes refusent c'est eux qui doivent payer la totalité.

Mme A. Rouge abonde dans le sens de M. Chollet et ne trouve pas correct le fonctionnement de la CIEHL. Nous devons toujours donner notre avis à la CIEHL avant le paiement et ne pas être mis devant le fait accompli.

M. le Syndic F. Brun répond que c'est chaque conseil qui décide. Si un conseil des dix communes dit non, ce million pour l'Auditorium Stravinski ne sera pas payé. C'est donc vous, conseillers, qui déciderez ce soir par votre vote. Il faut l'unanimité des 10 conseils pour que ce million soit payé.

Mme L. Khouri-Dagher remarque qu'en page 3 il est écrit que les éléments financiers correspondent au budget et non pas au décompte final. Elle demande si nous pouvons connaître le coût total final et combien la commune de Corsier devra payer.

M. le Syndic F. Brun répond que les comptes n'ont pas encore été bouclés. Il y a un million qui est payé par la CIEHL qui est elle-même alimentée par toutes les communes. L'argent est déjà à la CIEHL et la commune de Corsier ne payera rien. La commune de Corsier paie CHF 5.- par habitant pour le fond de la CIEHL et les projets sont payés par ce fond.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Ph. Dardenne** soumet le préavis 02/2012 au vote, soit :

- *de reconnaître l'intérêt public régional des travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski ;*
- *d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans le préavis.*

Le préavis no 02/2012 est adopté à une large majorité (35 oui, 3 non et 7 abstentions)

7. Préavis 03/2012

Participation au financement du projet d'aménagement d'un giratoire au « Rio Gredon » sur la route cantonale 743b

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme F. Macagnino, rapporteur de la Commission ad'hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. le Président Ph. Dardenne ouvre la discussion.

M. D. Isler trouve le projet très intéressant et aimerait des précisions sur les éléments du projet en ce qui concerne la mobilité douce.

M. le Syndic F. Brun répond que comme indiqué sur le plan, entre les deux giratoires, il y a une piste qui monte et une piste qui descend. Le préavis concerne uniquement la participation de la commune de Corsier au cofinancement du nouveau rond-point et il rappelle que l'on peut lire les grandes lignes du préavis de la commune de St-Légier en page 4 qui donnent plusieurs indications à ce sujet.

M. D. Isler constate que sur le plan on voit en effet les deux pistes cyclables, mais qu'elles ne vont pas jusqu'au giratoire du Genevrier.

M. le Syndic F. Brun répond que sur le plan du préavis de la commune de St-Légier, on peut voir que les pistes cyclables en amont et en aval s'arrêtent à quelques mètres du giratoire du Genevrier. Il rappelle que la commune de Corsier ne participera qu'au cofinancement du nouveau rond-point et qu'il ne s'agit donc pas là de prendre des décisions concernant la mobilité douce, mais uniquement du rond-point.

M. P. Groux ajoute que vu notre participation au financement de ce rond-point, on pourrait peut-être demander que les pistes cyclables soient séparées de la route par une petite bande herbeuse. Il demande également, concernant la politique générale dans les communes alentour, ce qu'il en est des financements des projets sur les autres communes.

M. le Syndic F. Brun répond que l'on peut effectivement faire une demande, mais rappelle que les pistes cyclables sont déjà prévues comme indiqué sur le plan. En ce qui concerne la deuxième question sur qui paie combien à d'autres communes, il y a eu une grande participation financière de la commune de St-Légier pour la réfection du pont de Fenil et c'est donc normal aujourd'hui que nous participions au financement du nouveau rond-point. Mais il n'y a pas vraiment de règles, on ne peut pas définir des règles d'avance concernant l'aide des autres communes au financement de grands projets.

M. D. Chollet ajoute que, lorsque le préavis concernant le pont de Fenil avait été établi, on parlait déjà du projet du rond-point de Rio Gredon. A l'époque, la commune de St-Légier avait dit être d'accord de participer au financement de la réfection du pont de Fenil, mais qu'il fallait aussi penser à eux, lorsque serait mis en route le projet pour le rond-point de Rio Gredon. Cela est donc tout à fait logique que la commune de Corsier participe maintenant au cofinancement de ce nouveau rond-point.

M. M. Paquier regrette le rapport un peu maigre de la commission ad'hoc sur ce préavis 03/2012.

M. D. Isler aimerait être sûr que ces bandes cyclables soient réalisées et propose que l'on face une demande dans laquelle nous acceptons de participer au financement du rond-point de Rio Gredon sous conditions que soient réalisées des bandes cyclables entre les giratoires de Gilamont et du Genevrier à la montée et à la descente.

M. Ph. Goletta répond que les pistes cyclables sont dessinées toutes les quatre sur le plan de mise à l'enquête. Il rappelle également que si les pistes cyclables s'arrêtent juste avant le rond-point c'est parce qu'il est interdit de faire des pistes cyclables dans un rond-point.

M. le Syndic F. Brun rappelle encore une fois que le préavis, c'est la participation au financement du rond-point et que ce que M. Isler demande est déjà sur le plan. On ne peut donc pas exiger cela, mais juste le noter.

M. D. Isler accepte que ce soit juste communiqué à la commune de St-Légier.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Ph. Dardenne** soumet le préavis 03/2012 au vote, soit :

- *d'autoriser la Municipalité à participer au financement de l'aménagement d'un giratoire au « Rio Gredon » sur la route Cantonale No 743b pour un montant forfaitaire de CHF 98'280.00 (CHF 91'000.00 plus TVA de CHF 7'280.00) ;*
- *de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 98'280.00 à prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au bilan ;*
- *de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 98'280.00 et d'assumer les charges financières y relatives.*

Le préavis 03/2012 est adopté à une large majorité (45 oui)

8. Préavis 04/2012

Réfection du terrain de sports de la Bourgette et aménagement arborisé

M. le Président Ph. Dardenne demande à M. A. Goy s'il maintient son interpellation au sujet du terrain de la Bourgette.

M. A. Goy répond par l'affirmative.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil communal, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme A. Kovacs, rapporteur de la Commission ad'hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil communal, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. le Président Ph. Dardenne ouvre la discussion.

Mme C. Guex-Vuille remarque que l'exécution des travaux aura lieu en été. Elle trouve dommage que le terrain soit fermé pendant 10 jours durant les vacances scolaires, vu que cet endroit est un lieu de rencontre pour les jeunes et notamment pour ceux qui ne partent pas en vacances et demande si l'on ne pourrait pas plutôt faire ces travaux à la rentrée scolaire.

M. P. Zuchuat demande si l'on ne pourrait pas exiger une garantie de 5 ou 10 ans sur les revêtements.

M. P.-A. Debétaz répond que ce sont les normes SIA qui fixent ces durées, mais que l'on peut éventuellement trouver un arrangement avec les entreprises. En ce qui concerne la période des travaux, c'est pendant les vacances scolaires qu'il y a le moins de monde et donc plus de facilité pour l'exécution de ces travaux. Il rappelle également que les jeunes peuvent aussi profiter du Parc Chaplin.

M. B. Savoy demande ce qui a orienté le choix des arbres sur 6 pins parasol pour un montant total de CHF 7'400.00, si peu pratiques aux alentours d'un terrain de sport.

M. P.-A. Debétaz répond que la commission ad'hoc n'est également par d'accord sur le choix de ces pins parasol. Le choix se portera donc sur un autre arbre à tige assez haute pour que le terrain soit assez ombragé, cela après étude avec un paysagiste.

M. D. Chollet remarque en effet que si l'on met des arbres entre le terrain et la piste de saut en longueur, les racines risquent de soulever celle-ci.

M. P.-A. Debétaz répond que l'emplacement de ces arbres a été prévu pour qu'il y ait de l'ombre sur le terrain, mais qu'en effet le problème des racines reste également à étudier.

M. B. Savoy demande si l'on ne pourrait pas également revoir l'aménagement de la petite place côté château et si cette place est utilisée.

M. P.-A. Debétaz répond qu'il a été prévu de refaire cet endroit sans changer son aménagement et qu'effectivement il faudrait essayer de l'animer un peu.

Mme N. Cochard demande que l'on se renseigne si cette place est utilisée par les petits et rappelle que les jeux en bois de cette place sont en mauvais état et peu pratiques.

M. B. Schär répond qu'il posera la question à la direction des écoles, mais dit que cette place est très peu utilisée par les petits des écoles.

M. D. Isler demande s'il serait possible de réparer les jeux en bois de cette petite place.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Ph. Dardenne** soumet le préavis 04/2012 au vote, soit :

- *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du terrain de sports de la Bourgette et d'aménagement arborisé ;*
- *de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 170'000.00 à prélever dans la « Réserve pour bâtiments scolaires » figurant au bilan ;*
- *de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 170'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.*

Le préavis 04/2012 est adopté à une large majorité (45 oui)

9. Divers et propositions individuelles

M. le Président Ph. Dardenne demande à M. A. Goy de lire son interpellation.

M. A. Goy lit son interpellation en ces termes : Il était vraiment nécessaire de remettre en état le terrain de la Bourgette pour nos sportifs et écoliers. Cependant depuis un certain temps, pour ne pas dire plusieurs années, le terrain de sport de la Bourgette est victime d'incivilités à répétition et nécessite donc toujours plus d'entretien de la part du personnel communal. On constate avec dépit que les activités qui y sont déployées sont souvent très éloignées de sa vocation principale, à savoir la pratique du handball, du basket ou encore de l'athlétisme. On y découvre cependant d'autres sports moins académiques comme le lancer de la bouteille de bière, l'essai de performances de scooter, de tests de puissance de chaînes stéréo, de l'allumage de feu, de découpages de filets de basket et enfin la dégustation de divers produits alcooliques et stupéfiants et ceci quelques fois jusqu'à tard dans la soirée. Dès lors, je souhaiterais savoir si la municipalité est au courant de ces problèmes et si elle va prendre des mesures drastiques pour y remédier.

Mme Th. Volet répond qu'elle a pris note et qu'elle a déjà eu des discussions à ce sujet avec la Sécurité Riviera. La réponse sera donnée au prochain conseil.

Mme G. Cristobal-Noverraz demande pourquoi pendant les travaux à la rue Centrale, on ne met pas un panneau sans issue au lieu d'un panneau bordiers autorisés. Cela éviterait, comme c'était le cas il y a pas longtemps, à une ambulance de s'engager dans cette rue alors qu'il n'y a pas d'issue.

M. Ph. Goletta répond que lors de travaux de fouille, pose d'échafaudages, de bennes ou autre, le bureau technique intercommunal le communique à tous les services comme la police, les ambulances, les bus etc...

M. D. Isler ajoute qu'il serait quand même nécessaire de mettre un panneau sans issue.

Mme Th. Volet répond qu'à sa connaissance il y a même une interdiction générale de circuler dans cette rue.

M. H. Hoose demande si la commission consultative de la circulation a déjà siégé.

Mme M. Reichmuth répond que la commission a déjà siégé trois fois.

M. H. Hoose ajoute qu'il y a neuf projets qui sont en suspens sur la liste.

M. B. Schär répond que ces neuf projets ont été transmis à la commission consultative de la circulation pour étude.

M. B. Savoy émet le vœu que la municipalité et respectivement la commission de circulation développent un réflexe sensibilité vélos dans la commune. En effet, on devrait penser aux pistes cyclables à chaque projet routier.

M. P. Groux remarque que les bus ont changé leurs horaires et que ceux-ci ne sont pas très adaptés au besoin des familles des Monts-de-Corsier. De plus, si les enfants doivent aller à pied, il n'y a pas de trottoir ce qui est dangereux. La municipalité est-elle consultée quand il y a des changements d'horaires ? Ne pourrait-il pas y avoir un bus qui corresponde aux horaires scolaires ?

M. le Syndic F. Brun répond qu'effectivement les communes sont consultées lors de changement d'horaires. Il est très difficile de satisfaire tout le monde, mais s'il y a une lacune, il faut écrire aux VMCV ou à la commune. Pour l'instant ils ont trouvé une solution globale qui convient plus ou moins à tout le monde. Au sujet des pistes cyclables, il faut voir combien de personnes se déplacent à vélo dans notre commune.

M. D. Isler a constaté, que la Commune de Corsier venait d'installer un nouvel éclairage public à la route de Corseaux, au début du chemin de Meruz et de la place du Village. Il trouve personnellement que la qualité de cette lumière qui vient d'être installée a très mal été choisie en contexte avec l'endroit. En vue d'une «nouvelle Place de Village» qui devrait voir le jour encore dans cette législature, il trouve d'ailleurs dommage de constater l'absence de concept global d'aménagement. L'éclairage public aurait dû faire partie intégrante de ce projet très important pour notre village. Il remarque que l'on discute beaucoup de la couleur des maisons, des types de tuiles, de pose de volets, mais par contre pas de la couleur, de la densité et de la diffusion de la lumière sur le domaine public qui peut avoir un impact très important. Il demande si les gens qui habitent ce périmètre et qui sont directement concernés ont été informés de cette nouvelle installation. Si différentes variantes de lampadaires et aussi de types d'ampoules ont été évalués avant l'installation. S'il y a d'autres endroits à Corsier où un entretien ou une extension d'éclairages publics sont prévus. S'il y a déjà eu des réactions par rapport à ce nouvel éclairage. Il trouve très important qu'une attention particulière soit faite sur ce sujet, surtout avec l'évolution de la nouvelle technologie d'éclairage.

M. Ph. Goletta répond que c'est l'inverse. C'est en effet la rue Centrale qui n'est pas dans les normes. Les normes changent tous les deux ans. Nous avons demandé à la Romande Energie de nous établir un plan directeur pour l'éclairage, qui est reconnu par la confédération pour pouvoir faire un état des lieux de l'éclairage public. En ce qui concerne la place du Temple, le projet traîne un peu et comme il faut bien changer ce qui est cassé, nous avons pour l'instant juste changé les ampoules et avons mis des ampoules de 50W au lieu de 125 W.

M. D. Isler rappelle que la lumière devient toujours plus dense et les facteurs d'éblouissement sont aussi des facteurs importants.

M. Ph. Goletta répond que tous ces points feront partie du rapport et que pour l'instant nous sommes conformes. Il faut maintenant attendre que cette étude arrive et en attendant nous remplaçons les ampoules défectueuses par des ampoules qui sont tolérées.

Mme F. Macagnino demande s'il serait possible de mettre un luminaire au chemin de Champ de Ban car il n'y en a pas actuellement. A mi-parcours du chemin du

Champ de Ban il y a un chemin pédestre et quand les enfants doivent le prendre en hiver, il fait nuit et il n'y a aucun éclairage.

M. Ph. Goletta répond qu'il prend note et qu'il va étudier cela.

Mme Ch. Cuénod-Cochard rappelle que par respect pour les animaux, on ne peut pas mettre des éclairages partout.

M. Ph. Goletta répond qu'en effet, aux Monts-de-Corsier, on ne va pas mettre des éclairages publics partout, à part aux arrêts de bus.

Mme M. Reichmuth lit son postulat pour la demande d'ouverture d'un accueil à la journée. (voir annexe jointe au procès-verbal).

Le projet est soutenu par 5 membres du conseil et le dossier déposé auprès de la municipalité.

Mme U. Bucher répond que le dossier sera étudié.

M. le Président Ph. Dardenne pense qu'au vu de tous ces projets intercommunaux, il serait très utile que dans les rapports qui circulent entre les communes, les adresses e-mails de chaque premier membre des commissions soient communiquées pour que l'on puisse les contacter rapidement en cas de questions.

Mme C. Haefliger demande où en est le projet du rond-point de la Chaux.

M. le Syndic F. Brun répond qu'il n'y a rien de nouveau concernant le rond-point de la Chaux. Le canton fait encore une étude pour savoir si ce rond-point est indispensable. Pour l'instant le projet piétine, ce qui est décevant.

Mme C. Haefliger demande ce qu'il en est de l'excavation.

M. le Syndic F. Brun répond que comme les deux projets sont liés, il n'y a rien de nouveau également pour ce projet.

Mme A. Rouge demande ce qu'il en est du projet d'exercice du feu dans le bâtiment scolaire de Corsier

M. B. Schär répond qu'il n'a pas d'information et qu'il va relancer la direction concernant cet exercice.

Mme Th. Volet rappelle que ce n'est pas le SDIS qui choisit la date à laquelle ils viennent faire l'exercice, mais que c'est à la direction des écoles de choisir la date.

Mme C. Guex-Vuille constate que le taux d'occupation du parking de la Planie est très élevé et ceci déjà très tôt le matin et ceci le plus souvent par des personnes qui n'habitent pas la commune.

M. P.-A. Debétaz répond que prochainement, les habitants de Corsier devront remplir un questionnaire concernant la circulation et le parcage dans le village.

M. le Président Ph. Dardenne ajoute aussi à ce sujet qu'il n'est pas rare de voir des voitures parquées en double file devant chez Artifolies.

M. P. Groux demande si l'on pourrait savoir la différence entre un postulat et une motion.

M. Ph. Goletta répond que le postulat n'est pas contraignant, car l'on demande qu'une réponse écrite de la municipalité, tandis que la motion amènera une réponse sous forme d'un préavis qui implique commission ad'hoc et vote. Dans les deux cas il faut l'appui de 5 membres du conseil.

M. B. Gallot-Lavallée demande ce qu'il en est de la taxe au sac à ordures pour la commune de Corsier.

M. le Syndic F. Brun répond qu'il y a un organisme intercommunal qui s'appelle Gederiviera, qui travaille actuellement là-dessus pour par la suite faire plusieurs propositions qui passeront dans les différents conseils communaux.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h45.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Dardenne

D. Palmieri